



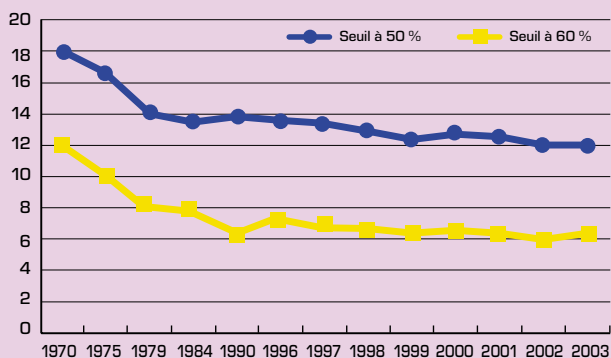
II.F. Inclusion sociale, démographie et immigration

INDICATEURS PHARES

Part des ménages sous le seuil de pauvreté

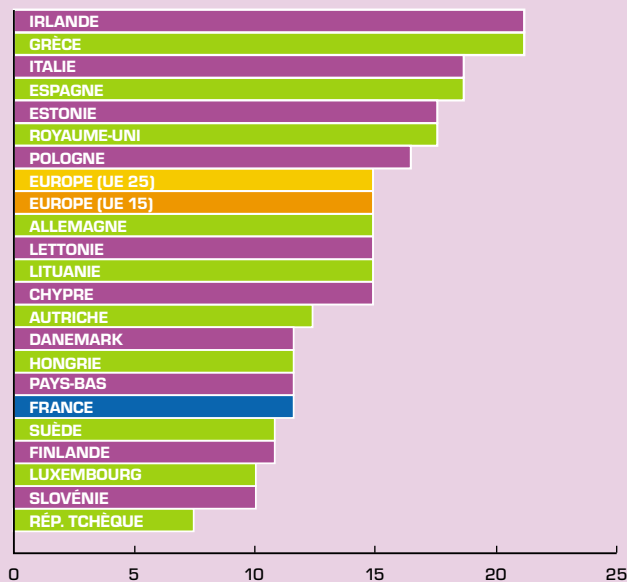
TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE EN FRANCE

Source : INSEE



TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ APRÈS TRANSFERTS SOCIAUX EN 2003

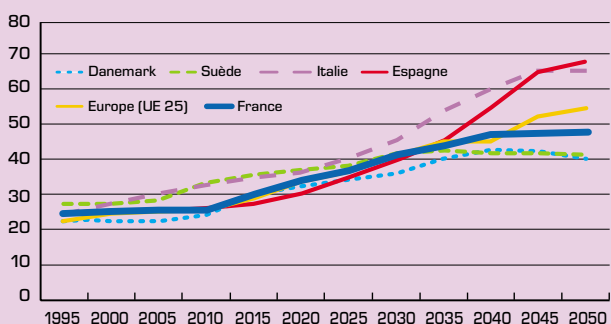
Source : Eurostat



Taux de dépendance vieillesse

TAUX DE DÉPENDANCE VIEILLESSE PROJÉTÉ (en %)

Source : Eurostat



Pour plus d'information, consulter la brochure "Indicateurs" pages 20 à 23



► CONTEXTE

Ce volet du développement durable est en soi un enjeu majeur. En France, il se traduit par le besoin de renforcement de la cohésion sociale et des réponses à apporter à un ensemble de défis sociaux : pauvreté, exclusion, conditions de vie des personnes âgées, intégration des personnes immigrées, accès au logement, éducation et accès à l'emploi... L'épanouissement de la personne est un objectif visé par le 5^e considérant de la Charte de l'Environnement.

Le taux de risque de pauvreté monétaire est un indicateur qui traduit un risque d'exclusion sociale. La Déclaration du Millénaire fixe l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes qui, dans le monde, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette situation concerne 72 millions de citoyens européens, soit 16 % de la population. La France, quant à elle, enregistre un des taux de pauvreté monétaire les plus faibles de l'UE-25 avec 14 % de sa population³⁸.

Entré en application dans le courant de l'année 2005, le **Plan de cohésion sociale**, qui a été doté de moyens exceptionnels (12,8 milliards d'euros sur cinq ans), agit - quant à lui - simultanément sur trois leviers fondamentaux : l'emploi, le logement et l'égalité des chances.

La **loi relative aux services à la personne et la loi pour l'égalité des droits et des chances** viennent compléter et renforcer le dispositif du Plan de cohésion sociale.

Le réseau des **maisons de l'emploi**, qui coordonnent l'action des différents services de l'emploi s'est renforcé à un rythme rapide. On peut citer aussi l'accompagnement personnalisé des jeunes à la recherche d'un emploi, le développement de l'apprentissage et la création du chèque emploi service universel.

³⁸ Source : Eurostat (2004) : Personnes vivant avec moins de 60 % du revenu moyen français après transferts sociaux.

³⁹ ANAH : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

Les pouvoirs de la **Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances (HALDE)** ont été renforcés et les compétences de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations élargies. Une **Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances** a été créée.

La **loi du 11 février 2005** relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes **handicapées** est un texte clé pour l'inclusion sociale de ces personnes. Des mesures spécifiques visant à favoriser la non-discrimination à l'égard des personnes handicapées, à compenser le handicap et à faciliter l'accès aux droits et l'accès à la vie sociale et publique des personnes handicapées, ont également été mises en place.

Le financement de 500 000 logements locatifs sociaux en 5 ans et la réhabilitation avec l'aide de l'ANAH³⁹ de 200 000 logements à loyers maîtrisés dans le parc privé sont prévus. Les aides à l'acquisition d'un premier logement ont été augmentées.

Une série de mesures a été prévue pour améliorer la vie dans les quartiers sensibles. Des moyens considérables sont affectés dans des programmes de **rénovation urbaine** par l'Etat (l'ANRU), les entreprises (1% logement), l'épargne populaire (CDC et collecte du livret A) et les collectivités territoriales. Des moyens importants sont débloqués pour permettre la création de nouvelles zones franches urbaines (ZFU) et l'émergence de nouveaux "contrats urbains de cohésion sociale".

Un **accès à l'eau plus solidaire** a été permis avec :

- ▶ L'intervention du fonds social au logement pour venir en aide aux impayés de facture d'eau (loi de décentralisation d'août 2004).
- ▶ L'interdiction des coupures d'eau pendant la période hivernale pour les personnes en situation de précarité (loi portant engagement national pour le logement de 2006).
- ▶ La suppression des cautions et autres dépôts de garantie, qui devront être remboursés (projet de loi sur l'eau).



OBJECTIF GLOBAL ▶ Créer une société fondée sur l'inclusion sociale en tenant compte de la solidarité entre les générations et au sein de celles-ci, garantir et accroître la qualité de vie des citoyens, condition préalable à un bien-être individuel durable.

▶ S'ENGAGER

Afin d'atteindre des résultats mesurables, cet objectif global se décline à travers les huit objectifs stratégiques suivants :

II.F.1 Réduire le risque de pauvreté et d'exclusion sociale par un engagement décisif en faveur de l'emploi, du logement et de l'égalité des chances

- ▶ Poursuivre la mise en œuvre du **Plan de cohésion sociale** de 2005.
- ▶ Renforcer le rôle des préfets à l'égalité des chances qui ont pris leurs fonctions depuis 2006 dans six départements sensibles.
- ▶ Accroître le nombre d'équipes de réussite éducative, 400 actuellement, pour rendre plus effective l'égalité des chances.



II.F.2 Garantir un niveau élevé de cohésion sociale sur l'ensemble du territoire dans le respect de la diversité culturelle

- ▶ Intégrer aux nouveaux contrats de projets Etat-région l'exigence de cohésion sociale et territoriale.
- ▶ Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel, et soutenir l'innovation et la création artistique afin de concourir à l'épanouissement culturel et social des populations, dans le respect de la diversité.
- ▶ Favoriser les modes d'occupation des territoires périurbains et ruraux qui préservent et mettent en valeur les caractéristiques naturelles ou anthropiques locales, en particulier au niveau des paysages, et en faire un atout pour le développement économique (produits du terroir, tourisme rural, maintien des services ...).
- ▶ Poursuivre la mise en place de "pôles d'excellence rurale" afin de valoriser les territoires ruraux comme des réservoirs de croissance et d'excellence.
- ▶ Poursuivre la mise en œuvre de l'accès de tous à l'énergie et à l'eau, institués respectivement par la loi sur l'énergie de juillet 2005 et la loi portant engagement national pour le logement de 2006.
- ▶ Outre-mer, faciliter un accès équitable pour tous aux services collectifs, poursuivre et accentuer la politique de résorption de l'habitat insalubre et prévenir le risque sismique dans les opérations de renouvellement urbain.

II.F.3 Moderniser les systèmes de protection sociale et en assurer la viabilité

- ▶ Informer les citoyens sur les enjeux de la façon la plus objective possible pour préparer les mutations qui seront progressives.
- ▶ Développer les systèmes d'information et les indicateurs qui traitent de cette question.

II.F.4 Promouvoir un marché du travail non discriminatoire favorisant la participation des femmes et des migrants

- ▶ Mieux prendre en compte, au sein de l'Etat employeur, les objectifs de responsabilité sociale que l'Etat assigne aux entreprises, notamment en matière de non-discrimination (femmes, jeunes, seniors, personnes handicapées...).

► Fixer, au sein de la fonction publique, des objectifs en termes de taux de féminisation à atteindre par catégorie d'emplois de direction et d'encadrement, afin de mieux prendre en compte l'égal accès des hommes et des femmes à des postes de responsabilité au regard de leurs proportions relatives dans les viviers de cadres supérieurs et dirigeants.

II.F.5 Conduire une politique d'intégration des migrants et de leurs familles

► Poursuivre la lutte contre toutes les formes de discrimination dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de 2006 relative à l'égalité des chances et des pouvoirs de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE).

► Poursuivre les actions engagées visant à l'intégration des migrants : contrat d'accueil et d'intégration.

► Parfaire la connaissance de l'immigration et de l'intégration.

II.F.6 Prévenir les effets négatifs de la mondialisation

► Soutenir auprès de la Banque mondiale l'implication de l'OMS⁴⁰ et de l'OIT⁴¹ dans l'élaboration et la mise en œuvre des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

► Apporter un soutien aux pays en développement pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leurs stratégies nationales de développement durable.

► Veiller à une meilleure coordination dans la définition des positions françaises à l'OMS et à l'OMC⁴².

II.F.7 Accompagner les personnes les plus éloignées du marché du travail pour les conduire vers un emploi durable

► Accompagner vers l'emploi 800 000 jeunes aujourd'hui sans qualification et en marge de toute vie professionnelle.

► Proposer un million de contrats d'avenir pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

► Favoriser le maintien et le retour à l'emploi des plus de 50 ans (Plan national d'actions pour l'emploi des seniors).



II.F.8 Encourager la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

► Application rapide et généralisée sur l'ensemble du territoire de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dans toutes ses dimensions : emploi, accessibilité, scolarisation des enfants handicapés, prestation de compensation et maisons départementales du handicap.



► AGIR

Les actions à entreprendre s'inscriront dans des plans sectoriels et/ou les programmes d'actions déclinant ces huit objectifs stratégiques.

Plans
et politiques
sectoriels

Programmes
d'actions



- Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005
- Loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances
- Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Loi portant engagement national pour le logement de 2006

N°1 Dimension sociale du développement durable

- 01.I.A** La dignité humaine, condition première du développement durable p. 11
- 01.I.B** La famille, facteur de cohésion sociale p. 13
- 01.I.C** L'intégration des personnes manquant d'autonomie ou handicapées p. 14
- 01.I.D** La solidarité entre les générations p. 14
- 01.I.E** Absence de discrimination entre hommes et femmes, au travail et dans la cité p. 15

N°3 Territoires

- 03.I.J** Les inégalités sociales et environnementales des territoires p. 37

N°9 Etat exemplaire, recherche et innovation

- 09.I.B** L'intégration du développement durable dans le fonctionnement de l'administration p. 84

⁴⁰ OMS : Organisation mondiale de la santé.

⁴¹ OIT : Organisation internationale du travail.

⁴² OMC : Organisation mondiale du commerce.